

### Conseil d'administration N°3

Du jeudi 23 novembre 2017

Début de la séance : 18h07

Quorum : 16

#### **Membres absents excusés titulaires**

Mme STERIN (Personnels d'enseignement et d'éducation),

**Membres présents** : Mme PIERRE (Principale), M. LECONTE (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA),  
Mme DELASARA (Ajointe-gestionnaire),

M. LANFRAY (Représentant de la collectivité territoriale de rattachement),

M. MOULAIN, Mme DOMERGUE, M. VOL, Mme DIAZ, Mme LAHLOU, Mme ARNAUD, M. LOCHE (Personnels  
d'enseignement et d'éducation),

M. COUDERC, Mmes PAUTRAT, FABRE, (Personnels d'administration, ouvriers et de service)

M. SOUCHET, Mme MICHEL-HOUDIARNE, Mme DAVIN, Mme BIOUSSE, Mme MOULIN, M. MICHEL (Parents d'élèves  
liste FCPE),

Melle DEROUdilHE, M. MARTIN (élèves)

Mme FABRE est désignée comme secrétaire de séance.

---

Mme PIERRE souhaite la bienvenue à toutes et tous.

L'ordre du jour est approuvé.

Nombre de votants : 23      Pour : 23      Contre : 0      abstention : 0

Mme PIERRE demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du CA n°2 du  
07.11.2017

Nombre de votants : 23      Pour : 23      Contre : 0      abstention : 0

---

**1-Action éducative.**

**1.1→Conseil de vie collégienne – CVC**

Mme PIERRE informe que l'organisation du CVC a été votée au conseil d'administration précédent soit le 7 novembre 2017.

Le collège Gustave MONOD arrête la composition des membres du C.V.C. de la façon suivante :

- 1 personnel de direction, président du CVC : Mme PIERRE Christine
- 1 C.P.E, référent du CVC : Mme STERIN Emilie
- 1 Assistant d'Education : Mme GUEISH Nadège
- 2 enseignants : Mmes DIAZ Audrey et ROUBY Fabienne
- 1 personnel ATT : Mme PIZANO Véronique
- 1 parent d'élève : Mme TORLET Elisa

Mme STERIN indique que beaucoup de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> se sont mobilisés mais peu de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

M. MOULAIN demande si plusieurs enseignants peuvent se présenter et tourner en fonction de leur disponibilité.

*Nombre de votants : 23      Pour : 23      Contre : 0      abstention : 0*

**1.2→Règlement intérieur du collège**

Pour faire suite à la commission permanente du 23 novembre 2017

*(Nombre de votants : 11      Pour : 11      Contre : 0      abstention : 0)*

et à la demande de M. MOULAIN, inverser devoirs et droits en droits et devoirs.

*Nombre de votants : 23      Pour : 23      Contre : 0      abstention : 0*

**2-Fonctionnement.**

**2.1→ Avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens**

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme.

Le terme de la présente convention est prolongé jusqu'au 31.12.18

*Nombre de votants : 23      Pour : 23      Contre : 0      abstention : 0*

---

### **2.2→ Avenant 2 à la convention d'objectifs et de moyens**

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme. Chaque établissement scolaire peut être amené à adhérer à des groupements de commandes initiés par le Département de la Drôme

*Nombre de votants : 23          Pour : 22          Contre : 0          abstention : 1*

### **2.3→ Convention - Montélimar Agglomération**

Convention kid O vert 2018

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec la communauté d'agglomération de Montélimar agglomération pour :

- utilisation du kid O vert pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
  
- dates : du mois de mars 2018 au mois de juin 2018

*Nombre de votants : 23          Pour : 23          Contre : 0          abstention : 0*

---

## **3-Organisation financière et comptable.**

Prise de parole par Mme DELASARA, Adjoint-Gestionnaire.

### **3-1 Dons**

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à encaisser les dons suivants :

FSE Italie 1 Rome

Don du foyer de : 2 120.00 €

Objet : participation voyage Italie 1 Rome

Période : 05.02 au 10.02.18

Voyage voté lors du CA du : 04.07.17

FSE Italie 2 - Aversa

Don du foyer de : 1 380.00 €

Objet : participation voyage en Italie 2 - Aversa

Période : du 18 au 23 mars 2018

Voyage voté lors du CA du : 03.10.17

FSE Angleterre

Don du foyer de : 1 560.00 €

Objet : participation voyage en Angleterre

Période : du 25 au 30 mars 2018

Voyage voté lors du CA du : 04.07.17

FSE Allemagne

Don du foyer de : 120.00 €

Objet : participation au voyage en Allemagne

Période : mars 2018

Voyage voté lors du CA du : 03.10.17

FSE

Don du foyer de : 500.00 €

Objet : participation voyage au projet Afrique

Période : novembre 2017

FCPE Italie 1 Rome

Don du foyer de : 364.00 €

Objet : participation voyage Italie 1 Rome

Période : 05.02 au 10.02.18

Voyage voté lors du CA du : 04.07.17

FCPE Italie 2 - Aversa

Don du foyer de : 329.00 €

Objet : participation voyage en Italie 2 - Aversa

Période : du 18 au 23 mars 2018

Voyage voté lors du CA du : 03.10.17

*Nombre de votants : 23          Pour : 23          Contre : 0          abstention : 0*

M. MOULAIN demande comment se fait la répartition des dons.

Mme DELASARA : il faut demander au trésorier du Foyer. Cette année le Foyer a donné 10€ par élèves sur la vente des pognes.

M. SOUCHET demande plus d'informations concernant les projets et voyages afin de pouvoir accorder les dons qui se font en fonction du coût du voyage, du projet, du nombre de jours et d'élèves.

**3-2 Voyage Italie 1 – Rome 2018 :**

Voyage Italie 1 – Rome 2018 modification de la participation des familles

Voyage voté lors du CA du : 04.07.17

Date : du 5 au 10 février 2018

Elèves : 4<sup>ème</sup> e et 3<sup>ème</sup> latinistes

Part fixe des familles - initial : 350.00 € modifié à 239.00 €

*Nombre de votants : 23          Pour : 23          Contre : 0          abstention : 0*

18h 50 Départ de M. LANFRAY

### **3-3 Délégation de signature :**

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous

Le chef d'établissement est autorisé à signer, dans les conditions fixées par le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget :

- les marchés publics inférieurs à 209 000 € HT pour les fournitures ou services
- les marchés publics inférieurs à 5 225 000 € HT pour les travaux

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du conseil d'administration à l'issue de son prochain renouvellement.

*Nombre de votants : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  abstention : 0*

### **3-4 Taux de charges communes :**

Le taux de charges communes du reversement du SRH aux charges communes de l'EPL est fixé à 19 %

Taux possible : de 10 à 35 % aucun établissement à 10%, on trouve des ETS à 22, 25, 26, 29 %

*Nombre de votants : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  abstention : 0*

### **3-5 BUDGET 2018 :**

Mme Delasara rappelle les principes généraux du droit budgétaire, l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité. Ils sont destinés à garantir la sincérité du budget.

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'équilibre des services.

La répartition à l'intérieur des services relève de la compétence du chef d'établissement.

Le SICAC contrôle les actes des collègues.

La dotation de fonctionnement du Conseil Départemental s'élève cette année à 113 114.00€.

Le Département alloue également

- une subvention de 4 670.00 € de dotation d'équipement
- une subvention pour des projets pédagogiques.
- une dotation de 29 935.00 €. pour l'utilisation des équipements sportifs.
- le remboursement de Pronote, Easydoc.

---

Le détail du budget 2018 est expliqué dans le rapport joint en annexe.

Une réunion avec les coordonnateurs matière a eu lieu pour les crédits d'enseignement.

M. GAMORE s'inquiète : La taxe apprentissage pour l'enseignement technique est encore en baisse – moins 3 000€ cette année.

La taxe est versée aux CFA pour les apprentis.

Le ratio pour la part pédagogie en enseignement adapté est de 106 € par élève et pour l'enseignement général il est de 30.84 € par élève.

*Nombre de votants : 22*

*Pour : 22*

*Contre : 0*

*abstention : 8*

### **3-6→Information tarifs cantine :**

Information au CA des tarifs self, fixés par la collectivité territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- tarif élèves 3,45 €

- tarifs commensaux : personnel départemental, stagiaires : 3.00 €

autre personnel tarif 1 : 3.60 €

autre personnel tarif 2 : 4.00 €

autre personnel tarif 3 : 4.60 €

Les tarifs 1,2,3 sont fixés en fonctions de l'indice de rémunération, le tableau correspondant est affiché à l'intendance.

### **3 - Questions diverses :**

MARTIN Willy demande s'il est possible de refaire des cartes de priorité pour la cantine car certains élèves abusent. M. LECONTE répond qu'une solution va être trouvée pour résoudre le problème de passage et d'attente pour ceux qui vont à l'UNSS ou aux ateliers.

Mme LAHLOU : les cartes de priorité sont difficiles à gérer.

Suite au précédent conseil d'administration, les délégués ont sensibilisé les élèves afin d'aider les élèves handicapés.

Il est demandé quand va reprendre la médiation entre élèves. Mme GUERIN : dès la semaine prochaine.

Mme PIZANO souligne que certains élèves prennent trop de temps pour déjeuner à la cantine surtout quand il fait froid. Il faudrait pouvoir ouvrir la permanence.

Cela poserait un problème de surveillance le midi par manque de personnel AED.

M. LECONTE : une demande a été faite auprès de Pôle Emploi afin de recruter 2 volontaires service

civique.

Compte tenu que ce n'est pas un contrat, Pôle Emploi ne peut passer d'annonce mais a demandé aux missions locales d'afficher notre demande.

Vol de portable au gymnase :

Mme DOMERGUE informe qu'il est interdit d'avoir un portable au gymnase car il est difficile de surveiller les vestiaires.

La séance est levée à 19h34

A Montélimar, le 27-11- 2017

Le Président

La secrétaire de séance

Mme PIERRE

Mme FABRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Fabre', written over a faint yellow rectangular background.